

COMPTE-RENDU Bureau du 26 octobre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six octobre à vingt heures, les membres du Bureau du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets, légalement convoqués le 19 octobre 2016 se sont réunis dans la salle communautaire de Thouarcé, sous la présidence de Monsieur Dominique PERDRIEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice : 15
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués votants : 12

- **ETAIENT PRÉSENTS :**

MEMBRES DU SYNDICAT :

MM. Dominique PERDRIEAU, Jean-Pierre BODY, Pierre BROSELLIER, Jean-François CESBRON, Jean-Pierre COCHARD, Jean-Jacques DERVIEUX, Jean-Noël GIRARD, Emmanuel GODIN, Thierry PERDRIAU et Jean-François VAILLANT,
Mmes Marie-Claire BOUTIN et Christine TURC.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Michel GAZEAU (Vice-Président d'honneur),
M. Laurent MOUNEREAU - DGS et Mme Clémence CERNIAULT - Chargée communication & environnement.

- **ABSENTS/EXCUSÉS :**

MEMBRES DU SYNDICAT:

MM. Denis ASSERAY, Serge LEFÈVRE et François PELLETIER.

AUTRES :

Mme Nathalie MOISSET - Perceptrice,
Mmes Laëtitia BEILLARD et Marlène DELAFUYE - Secrétaires, Maëva FORTIN - Technicienne de rivière
MM. Ludovic PÉAUD - Technicien de rivière, Bruno VITRAI - Animateur SAGE.

Délibération 2016 - 55 - Choix du prestataire - Etude de prévention des inondations du Petit Louet

M. le Président informe les membres présents que par arrêté préfectoral de Maine & Loire n°2013343-0015 du 09 décembre 2013, le Syndicat Intercommunal de protection des Levées de Blaison-Gohier aux Ponts-de-Cé/Mûrs-Erigné a été dénommé gestionnaire du système de protection contre les inondations du Val du Petit Louet.

A compter du 1^{er} janvier 2016, par arrêté préfectoral DRCL/BCL 2015 n°81 du 24 novembre 2015, le Syndicat Layon Aubance Louets se substitue de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, dans son périmètre, à l'ancien Syndicat Intercommunal de protection des Levées de Blaison-Gohier aux Ponts-de-Cé/Mûrs-Erigné, dans toutes ses délibérations et tous ses actes.

Le Syndicat Layon Aubance Louets assure dorénavant la gestion du système de protection du Val du Petit-Louet concourant à sa protection contre les inondations, notamment par la mise en conformité de ces ouvrages par rapport aux obligations réglementaires.

Le système de protection du Val du Petit-Louet est constitué :

- d'une levée d'une longueur totale de 13,5 km relevant de la classe « C » sous la rubrique 3.2.6.0 de l'article R214-113 du Code de l'environnement,
- d'ouvrages annexes avec 1 porte de fermeture au lieu-dit « La Touchetterie » et de 4 portes de fermeture au lieu-dit « Les Maseries ».

Le système d'endiguement du val du Petit Louet a bénéficié d'un classement en catégorie C, par l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2013 qui impose de réaliser l'étude de danger et des visites techniques approfondies. En outre, le diagnostic initial effectué en octobre 2014 par ANTÉA, a mis en évidence des incertitudes dans la connaissance de la protection du Val du Petit Louet et du fonctionnement hydrogéologique du bassin versant.

Le Syndicat Layon Aubance Louets a souhaité faire appel à un prestataire pour la réalisation de l'étude de fonctionnement hydrogéologique et de prévention des inondations du val du Petit Louet, comprenant :

- une étude visant à améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique, hydrogéologique et hydraulique du bassin versant du Petit Louet et plus particulièrement le lien entre la nappe, la Loire et le Petit Louet,
- la visite technique approfondie (VTA) du système d'endiguement de classe C du Val du Petit Louet au sens du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007,
- l'étude de dangers de ce système d'endiguement.

Cette étude préalable sera réalisée, avec l'appui technique de l'Etablissement Public Loire, par un prestataire extérieur dans le cadre d'une procédure adaptée selon le code des marchés publics.

La consultation a été menée du 8 juillet au 29 août 2016.

2 prestataires ont remis une offre conforme aux règles du marché.

L'analyse des offres est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident **A L'UNANIMITÉ** :

- **De retenir** l'offre du groupement conjoint ISL Ingénierie - SAS CALLIGEE pour un montant total de 60 450,00 € TTC,
- **De donner tout pouvoir** au Président pour mener à bien cette opération,
- **D'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2016 - 56 - Choix du prestataire - Refonte du site internet du Syndicat/SAGE Layon Aubance Louets

M. le Président informe les membres présents que suite à la création du Syndicat Layon Aubance Louets et dans le cadre du « volet communication », une consultation a été engagée pour la refonte du site internet du Syndicat-SAGE Layon Aubance Louets.

La prestation consiste en :

- la refonte totale du site internet existant,
- à la refonte du système extranet existant,
- à la récupération du contenu du site actuel pour intégration,
- l'hébergement et la maintenance du site.

La consultation a été effectuée du 16 septembre 2016 au 14 octobre 2016 sous la forme d'une procédure adaptée.

Le marché a fait l'objet d'une publicité sur Ouest-France du 20 septembre 2016 et sur le site internet de Médialex. 17 entreprises ont retiré le dossier et 9 entreprises ont transmis leur offre.

L'analyse des offres est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident, **A L'UNANIMITÉ** :

- **de retenir** l'offre de Terre de Pixels - Concourson-sur-Layon (49) pour un montant maximum de 8 892,00 € TTC,
- **d'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à l'action « Refonte du site internet du Syndicat-SAGE Layon Aubance Louets ».

Délibération 2016 - 57 - Plantations de haies bocagères 2016-2017

M. le Président informe que le Syndicat Layon Aubance Louets a engagé un programme de plantations de haies à rôle hydraulique sur les bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louet et du Petit-Louet.

Ces plantations sont préconisées suite à un diagnostic paysager grâce à des conventions de prestations établies avec l'association EDEN (Bassins versants de l'Aubance, du Louet et du Petit-Louet), Mission Bocage (Pays des Mauges situé sur le bassin versant du Layon) et la Chambre d'Agriculture de Maine & Loire (reste du bassin versant du Layon).

Ces plantations doivent permettre de lutter efficacement contre les transferts de pollution vers les eaux superficielles et les phénomènes d'érosion. Elles sont effectuées dans le cadre d'une convention de plantation établie entre le Syndicat Layon Aubance Louets et les planteurs volontaires (agriculteur / viticulteur / collectivité / ...).

Au cours de la réunion du groupe de travail du 16 septembre 2016, un prévisionnel de plantation pour la campagne 2016-2017 a été établi. Il est évalué à environ 12 700 ml de haies (12 500 ml en 2015-2016) soit un montant estimé à 45 000,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Plan de financement prévisionnel | | |
|----------------------------------------|--------------|---------------------|
| Organismes | Taux | Montant en euros HT |
| Conseil Départemental de Maine & Loire | 50 % | 22 500,00 € |
| Conseil Régional des Pays-de-la-Loire | 30 % | 13 500,00 € |
| Planteurs | 20 % | 9 000,00 € |
| TOTAL | 100 % | 45 000,00 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **décident, A L'UNANIMITÉ** :

- **d'approuver** le plan de financement de cette opération dans la limite de 45 000,00 € HT,
- **de donner tout pouvoir** au Président de mener à bien cette opération et de demander les subventions auprès :
 - ↳ du Conseil Départemental de Maine & Loire pour un montant de 22 500 € (50%),
 - ↳ du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire pour un montant de 13 500 € (30%),
 - ↳ des planteurs pour un montant de 9 000 € (20%),
- **d'autoriser** le Président à passer et signer les conventions et tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2016 - 58 - Résiliation assurances GROUPAMA et MMA

M. le Président informe que le Syndicat Layon Aubance Louets a engagé une procédure de renégociation de ses contrats d'assurances. Un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été conclu avec la société Delta Consultant afin de procéder à cette opération.

Après un audit des risques, une consultation a été effectuée dans le cadre d'un marché public de prestation d'assurance à procédure adaptée pour 4 lots :

- Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes,
- Lot n° 2 : Responsabilité civile et risques annexes,
- Lot n° 3 : Protection juridique et risques annexes,
- Lot n° 4 : Assurance véhicules à moteur et risques annexes.

La consultation a été menée du 19 septembre au 24 octobre 2016. 5 prestataires ont remis leur offre conformément aux règles du marché. Après une première analyse des offres, il est proposé de procéder à la résiliation des contrats d'assurances suivants à la prochaine date d'échéance principale :

| Contrat | Assureur | N° police | Échéance principale | Préavis de résiliation |
|------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|------------------------------|
| SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUBANCE (SMIBA) | | | | |
| DAB - RC - PJ | GROUPAMA LOIRE BRETAGNE | 04 544871P - 0101 | 01/01/2017 | 2 mois 31/10/2016 |
| CITROEN BERLINGO - 6193YP 49 | GROUPAMA LOIRE BRETAGNE | 04 544871P - 0100 | 01/01/2017 | 2 mois 31/10/2016 |

| SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LAYON (SMBL) | | | | |
|------------------------------------------|-----|-------------|------------|----------------------|
| DAB - RC | MMA | A 124486765 | 01/01/2017 | 2 mois 31/10/2016 |
| ACCIDENTS CORPORELS | MMA | A 129085463 | 01/01/2017 | 2 mois 31/10/2016 |
| PEUGEOT PARTNER - 1031 ZL 49 | MMA | A 124373448 | 01/01/2017 | 2 mois 31/10/2016 |
| AUTO MISSION | MMA | A 124441751 | 01/09/2017 | 2 mois 30/06/2017 |

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à procéder à la résiliation des contrats d'assurances indiqués, ci-dessus, à la prochaine date d'échéance principale,
- **De donner tout pouvoir** au Président pour mener à bien cette opération,
- **D'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2016 - 59 - DM 2016-01 - Décision modificative sur charges de personnel

M. le Président informe les membres présents de la nécessité de procéder aux virements de crédits sur l'exercice 2016.

Depuis le vote du budget primitif 2016, les charges de personnel ont évoluées pour les raisons suivantes :

- L'agent chargé de la communication et l'environnement a fait valoir ses droits au congé maternité,
- Le recrutement d'un agent pour pallier à son remplacement, à compter du 1^{er} juin 2016.

Section de fonctionnement : Dépenses :

| Comptes budgétaires | 012 - Charges de personnel | Comptes budgétaires | A diminuer |
|------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------|
| 64111 - Personnel titulaire | - 6 500,00 € | | |
| 64131 - Personnel non titulaire | 10 900,00 € | | |
| 6451 - URSSAF | 1 100,00 € | | |
| 6453 - IRCANTEC-CNRACL-RAFP | 2 500,00 € | | |
| 6454 - ASSÉDIC | 700,00 € | | |
| 6456 - Versement FCN Supplément familial | 1 515,00 € | | |
| 6475 - SMIA | 100,00 € | | |
| 012 - Charges de personnel | 10 315,00 € | 022 - Dépenses imprévues | - 10 315,00 € |

- **A augmenter** : 012 - Charges de personnel et frais assimilés : + 10 315 €,
- **A diminuer** : 022 - dépenses imprévues : - 10 315 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **A L'UNANIMITÉ** :

- **décident** de procéder aux virements de crédits comme sus-mentionnés, ci-dessus,
- **donnent tout pouvoir** au Président pour mener à bien ce dossier,
- **autorisent** le Président à passer et signer tout document se rapportant à ce dossier.

Projet MAEC 2017

M. PERDRIEAU informe les membres présents du projet de dépôt d'un Programme Agro-Environnemental et Climatique pour l'année 2017. Le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, autorité de gestion, a indiqué que seuls les territoires ouverts en 2016, les bassins versants de l'Aubance, du Layon moyen et du Louet, et les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sélectionnés en 2016 sont éligibles pour 2017.

Après échange, les membres présents valident le dépôt d'un PAEC pour l'année 2017.

Validation charte Collectivités

M. GIRARD fait la lecture du projet de charte collectivités sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets. Cette charge d'engagement a pour objectifs de :

- tendre progressivement vers le « zéro pesticides »,
- promouvoir les changements de pratiques et les techniques alternatives,
- inciter les usagers (professionnels et particuliers) à suivre la même démarche.

La charte sera communiquée aux collectivités du territoire du SAGE avec l'organisation de réunions d'informations par secteur. Une attention particulière sera portée auprès des collectivités n'ayant pas encore effectué un plan de gestion de l'herbe.

2^{ème} Forum des élus du 28/10/2016

Mme BOUTIN fait la présentation de la programmation du 2^{ème} forum des élus, prévu le vendredi 28 octobre 2016.

Questions diverses

- Réunion prescripteurs 21/10/16 :

M. PERDRIEAU informe les membres présents d'une réunion organisée le vendredi 21 octobre 2016 avec les prescripteurs signataires de la charte, afin de commencer à construire le futur Contrat Territorial 2017-2021.

- Consolidation du barrage de Hardas :

Mme TURC informe les membres présents des travaux effectués sur le Louet avec la consolidation du barrage de Hardas et la dévégétalisation d'un îlot sableux présent dans le lit mineur du cours d'eau.

La 1^{ère} opération est financée par le syndicat avec une demande de participation auprès des communes riveraines du Louet. La 2^{nde} opération a été prise en charge par la DDT 49.

- Pont-Barré :

M. DERVIEUX informe les membres du Bureau que l'association de Beaulieu, qui était intéressée par l'acquisition du moulin de Pont-barré, s'est désistée. Une réflexion sera engagée sur le devenir du moulin lors d'un prochain Bureau.

- Budget 2017 :

M. PERDRIEAU précise que la commission finances qui s'est réunie le 25 octobre 2016 a établi un projet d'amortissement des biens inscrits à l'actif du syndicat. Ce dossier sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Bureau.

- Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets :

M. PERDRIEAU informe les membres présents que le syndicat est en attente de l'arrêté préfectoral de modification de la CLE, suite à la création du Syndicat au 1^{er} janvier 2016 et des communes nouvelles.

- Réunion des irrigants de l'Aubance :

M. COCHARD informe les membres du Bureau d'un projet de rencontre entre l'Association des irrigants de l'Aubance, la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire et le Syndicat Layon Aubance Louets à propos des prélèvements effectués dans la nappe de l'Aubance.

- Comité de Pilotage - Évaluation CTMA Layon Aubance :

M. DERVIEUX précise que la réunion du comité de pilotage de l'étude d'évaluation du CTMA Layon Aubance est prévue le vendredi 04 novembre 2016 à 09h30 à la Communauté de Communes des Coteaux du Layon à THOUARCÉ.

Prochain bureau le mercredi 09 novembre 2016 à 20h00.

Fin de séance 23h30